

**DEL 14.03.2014-027 : Quart d'heure du citoyen.**

*Un administré tient à attirer l'attention des élus sur la présence de pigeons et des choucas qui prolifèrent au niveau de la Gare et mentionne également la dangerosité d'une bâtisse en mauvais état à la gare. Il demande s'il serait possible d'installer une signalisation afin d'éviter tous risques d'accident à ce niveau.*

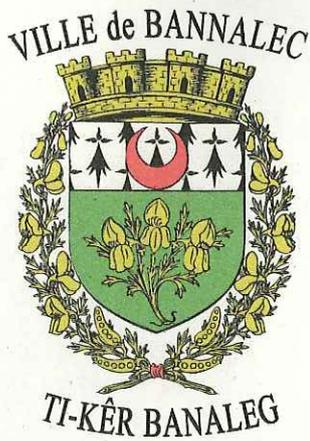
EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,



MAIRIE DE BANNALEC  
Finistère

M. Yves ANDRE.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2014

L'An deux mil quatorze, le quatorze mars, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, à la Mairie, salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été adressée le six mars deux mil quatorze, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 27.

#### Etaient présents :

M. Yves ANDRÉ, M. Guy LE SERGENT, M. Daniel SELLIN, Mme Josiane ANDRÉ, Mme Nicole RIOUAT, M. Marcel JAMBOU, M. Arnaud TAËRON, Mme Marie-France LE COZ, Mme Michèle BERNARD-LE ROUX, Mme Colette LE BOURHIS, Mme Anne-Marie QUÉNÉHERVÉ, Mme Marie-José TOLLEEC, M. Bruno PERRON, Mme Marie-Laure FALCHIER, Mme Pascale LE BOURHIS, M. Stéphane LE PADAN, M. Christophe LE ROUX, M. Yannick GUERNEC, M. Gérard BÉRAUT, M. Florent HILIOU, M. Jean-François LE ROUX, M. Stéphane LE GUERER.

#### Etaient absents :

Mme Martine PRIMA, excusée, qui a donné procuration à Madame Marie-José TOLLEEC,  
Mme Yveline SINGUIN, excusée, qui a donné procuration à Monsieur Yves ANDRE,  
Mme Catherine FAVERIE, excusée, qui a donné procuration à Monsieur Florent HILIOU,  
M. Alain JACQUIOT,  
Mme Marie-Renée THIEC.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yves ANDRÉ, Maire.

Le Conseil Municipal a choisi M. Yannick GUERNEC, Conseiller Municipal, pour secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal est mis aux voix.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 février 2014.